

Commission des Jeunes Section Championnats

Réunion du 22 mai 2019

Présents : MM. Cresson, Fouré, Grain, Polet, Tavernier, Tetart

Courrier

- **D'Amiens Montières** : demande de remboursement suite au forfait de Camon. Demande étudiée en fin de saison.

Homologation

La commission homologue les résultats depuis la dernière réunion n'ayant pas donné lieu à réclamation.

Suite aux mails envoyés au service Compétitions du District, la commission enregistre les forfaits généraux suivants :

- Catégorie U18 : Doullens 2, Blangy Tronville 1 et Englebelmer 1
- Catégorie U15 : Chaulnes 2, Camon 3
- Catégorie U13 : Rivery 2, Sailly Saillisel 2

Suite à 4 forfaits dans la saison, la commission enregistre les forfaits généraux suivants :

- Catégorie U18 : Montdidier AC 2
- Catégorie U16 : Flixecourt 1
- Catégorie U14 : Amiens RIF 1 (cette équipe pourra continuer à jouer hors classement)
- Catégorie U13 : Etoile Vimeusienne 1

- **Rencontre U16 D1 entre Amiens Pigeonnier 1 et Amiens AC 1 du 23 mars**

Réserve d'Amiens Pigeonnier sur la participation de 3 joueurs mutés hors période dans l'équipe de l'AC Amiens (MIDAGOV Sala, SOSSOU Ilario, ESSOUSSI Youness) .

Réserve recevable sur la forme, sur le fond et après vérification des dites licences, ces 3 licences sont enregistrées comme hors période.

La commission dit seul 2 joueurs pouvaient participer à la rencontre du 23 mars

En conséquence, elle infirme le résultat acquit sur le terrain (Amiens AC bat Amiens Pigeonnier 2 buts à 1) pour donner le gain de la rencontre à Amiens Pigeonnier sur le score de 3 buts à 0.

Elle impute un point de pénalité à l'équipe d'Amiens AC.

Droits mis à la charge de l'AC AMIENS (30€)

- **Rencontre U15 D3 C entre Vers sur Selle et St Sauveur 1 du 23 mars**

La rencontre ayant été arrêtée à la 42ème minute pour insuffisance de joueurs, la commission donne match perdu à St Sauveur sur le score de 4 buts à 0 et un point de pénalité.

- **Rencontre U13 D4 B entre Abbeville US 2 et St Riquier 3 du 30 mars**

Réserve d'Abbeville US 2 sur la qualification et la participation des joueurs de St Riquier susceptible d'avoir participé au dernier match des équipes supérieures qui ne jouent pas ce jour ou le lendemain.

Recevable en la forme, sur le fond, après vérification il s'avère que le joueur GUIO Théo a participé au match St Riquier 1 – Péronne 1 du 23/03/2019 et était donc en infraction avec les dispositions de l'art 109/2a du règlement particulier de la LFHF.

En conséquence la commission donne match perdu par pénalité à St Riquier 3 et homologue, délais d'appel écoulés, la rencontre comme suit : Abbeville US 2 – St Riquier 3, sur le score de 3 à 0 avec retrait de un point à St Riquier 3.

Droits mis à la charge du FC ST RIQUIER (30€)

- **Rencontre U16 D1 entre Amiens RC 1 et Amiens Pigeonnier 1 du 13 avril**

La rencontre ayant été arrêtée à la 55ème minute pour abandon du terrain de l'équipe d'Amiens Pigeonnier, la commission donne match perdu à Amiens Pigeonnier sur le score de 7 à 0 et un point de pénalité.

- **Rencontre U13 D3 C entre Querrieu 2 et Le Hamel 1 du 13 avril**

Réserve de Le Hamel sur la qualification et la participation des joueurs de Querrieu susceptibles d'avoir participé à plus de 10 matchs en étant dans les 5 dernières journées de championnat. Réserve recevable en la forme, sur le fond, n'étant pas dans les 5 dernières de championnat, la commission la rejette et entérine le score acquit sur le terrain, à savoir, Querrieu 2 bat le Hamel 6 buts à 0.

Droits mis à la charge de l'AC AMIENS (30€)

- **Rencontre U13 D4 B entre Abbeville Menchecourt 1 et Abbeville US 2 du 13 avril**

Réclamation d'Abbeville Menchecourt sur la qualification et la participation des joueurs de Abbeville 2 susceptibles d'avoir participé au dernier match des équipes supérieures qui ne jouent pas ce jour ou le lendemain.

Recevable en la forme, après vérification, il s'avère que le joueur THIEBAUT Yannis avait participé à la rencontre du 30/03 en équipe première.

Le match reste perdu à Abbeville Menchecourt sur le score de 0 à 0.

Le match est donné perdu à Abbeville US 2 sur le score de 0 à 0.

Droits mis au débit de l'AS MENCHECOURT (30€)

- **Rencontre U18 D2 A entre Friville Escarbotin 2 et Oisemont FC 1 du 22 avril**

Réserve d'Oisemont FC sur la qualification et la participation des joueurs de Friville Escarbotin 2 susceptible d'avoir participé au dernier match des équipes supérieures qui ne jouent pas ce jour ou le lendemain.

Réserve recevable en la forme, sur le fond, il s'avère que 5 joueurs avaient participé à la rencontre de l'équipe première le 13 avril.

La commission donne match perdu à Friville sur le score de 3 à buts 0 avec un point de pénalité.

Droits mis à la charge de l'US FRIVILLE (30€)

- **Rencontre U15 D1 B entre Ailly Sur Somme Samara 1 et Abbeville US 1 du 27 avril**

La rencontre ayant été arrêtée à la 76ème minute pour abandon du terrain de l'équipe d'Abbeville US, la commission donne match perdu à Abbeville US sur le score de 3 à 0 et un point de pénalité

- **Rencontre U15 D3 A entre WD AS 1et Mers 1 du 4 mai**

La commission prend connaissance de la décision de la commission de discipline donnant match à rejouer.

Elle fixe la rencontre au samedi 8 juin à 16 h 30.

Elle demande un arbitre officiel pour diriger cette rencontre à la charge des 2 clubs

- **Rencontre U15 D3 D entre Rosières 1et Ste Emilie Epehy 1 du 11 mai**

La rencontre ayant été arrêtée à la mi-temps suite à de grosses intempéries, le terrain est devenu impraticable.

La commission décide de faire rejouer la rencontre le samedi 8 juin à 16 h 30.

Forfait Ponctuel

Elle valide également les divers forfaits depuis le 2 mars pour les U13 – U15 – U18 et depuis le début du championnat pour les U14 – U16 (cf Tableau Annexe 1).
Il a été envoyé un mail à toute équipe ayant déjà 3 forfaits au 14 mai afin de les mettre en garde.

Entente

RAPPEL : les ententes doivent être demandées avant le 1^{er} octobre pour pouvoir être comptabilisées dans l'obligation des clubs en matière de jeunes.
Toute entente déclarée au-delà du 1^{er} octobre pourra participer aux compétitions sans être comptabilisée.

Courant octobre, la commission a homologué les ententes répondant aux critères de nombre de joueurs (6 licenciés par club composant l'entente pour le foot à 11 et 4 licenciés pour le foot à 8).
S'il advenait qu'un club n'ayant pas le nombre de joueurs courant octobre, le club a jusqu'au 31 janvier pour se mettre à jour et ainsi être comptabilisé dans l'entente.

Ctg	Club 1	Nb Joueurs dans l'entente	Club 2	Nb Joueurs dans l'entente	Club 3	Nb Joueurs dans l'entente
U11	FLESSELLES 2 VERS SUR SELLE 1 HALLENCOURT 1 LE TITRE 1 ARVILLERS 1 BOUTTENCOURT ASIC 1	2 11 9 5 9 12	VIGNACOURT SALEUX 1 OISEMONT TEMPL. 1 NEUILLY L'HOPITAL 1 DAVENESCOURT VISMES AU VAL 1	8 3 13 5 3 6	RUMIGNY 1	5
U13	VISMES AU VAL 1 SALEUX 1 ALBERT SPORTS 1 MARCELCAVE 1 BOURSEVILLE 1 LE TITRE 1 FLESSELLES 1 RIBEMONT 1 ARVILLERS 1	9 4 14 11 2 5 8 7 9	BOUTTENCOURT ASIC 1 VERS SUR SELLE 1 MEAULTE 1 CERISY 1 WOINCOURT/DARGNIES 1 EAUCOURT 1 VIGNACOURT 2 MERICOURT L'ABBE 1 DAVENESCOURT 1	7 6 3 3 4 2 4 8 6	RUMIGNY 1	1
U15	HALLENCOURT 1 LE HAMEL 1 QUERRIEU 1 DAVENESCOURT 1 MEAULTE 1 RUE – LE CROTOY 1 FLESSELLES 1 LE TITRE 1 VERS SUR SELLE 1 CERISY 1 LICOURT 1 STE EMILIE 1	16 10 9 10 14 8 6 4 3 11 5 12	OISEMONT TEMPL. 1 GLISY 1 DAOURS 1 ARVILLERS 1 ALBERT SPORTS 1 CRECY 1 VIGNACOURT 1 AILLY – VAUCHELLES 1 SALOUEL 2 CHAULNES 3 PAYS NESLOIS 2 ROISEL 1	8 6 12 8 7 8 8 1 10 8 8 3	EAUCOURT 1 SALEUX 1	0 6
U16	LA MONTOYE 1	5	VILLERS BOCAGE 1	10		
U18	QUERRIEU 1	16	CORBIE 1	4		

FLESSELLES 2	8	VIGNACOURT 1	9
HALLENCOURT 1	11	OISEMONT TEMPL. 1	9
SALEUX 1	8	SALOUEL 2	10

Les clubs (**en rouge**) n'ont pas répondu à fin janvier à l'obligation de nombre de joueurs et ne peuvent donc pas prétendre à la comptabilisation de cette entente par rapport à leur obligation en nombre d'équipes de jeunes.

Modification Calendrier

Afin que d'éventuels litiges n'aillent trop loin dans le temps, le président du district a demandé, lors du comité directeur du 25 avril, à ce que la journée du 22 juin soit avancée.

Il y avait 2 possibilités le jeudi 30 mai 2019 (jour de l'Ascension) ou le samedi 8 juin (samedi de Pentecôte).

Une seule demande d'homologation de tournois pour le jeudi de l'Ascension et plusieurs pour la Pentecôte, la commission a décidé de privilégier le jeudi de l'Ascension

Point sur les effectifs au 14 mai

Catégorie	Effectif au 14 mai 2019	Effectif au 14 mai 2018	%
U6 à U18	10021 dont 9145 garçons dont 876 filles	9440 dont 8638 garçons dont 802 filles	+ 6,15
U6 – U7	1135	955	+ 18,85
U8 – U9	1831	1555	+ 17,75
U10 – U11	1956	1884	+ 3,82
U12 – U13	1748	1805	- 3,16
U14 – U15	1588	1470	+ 8,03
U16 – U17 – U18	1763	1637	+ 7,70

Projection Saison 2019-2020

Philippe FOURÉ propose, au travers des effectifs de la saison 2018-2019, de faire des championnats U14 – U15 – U16 – U17 et U18.

Label Jeunes

La commission valide les différents dossiers qui vont être proposés à la commission régionale.

- **Label Jeunes Espoir** : 7

Ailly sur Somme - St Valery - La Montoye - Corbie - Camon - Saily Saillisel - Amiens Pigeonnier.

Pour Oisemont FC et Conty/Loeuilly, l'étude du dossier n'a pu aller à son terme.

- **Label Féminin Bronze** : St Riquier

- **Label Féminin Argent** : Longueau

Chaulnes et AJF Vimeu sont en Suivi Argent Féminin.

En concertation avec Angélique DANTIN et Julie TERNISIEN, la commission propose de faire une remise des labels de façon groupée (sur un seul lieu et au cours d'une après midi festive).

Réunion Générale des Jeunes

Philippe FOURÉ propose que cette réunion se fasse le vendredi 30 août 2019 à 18 h 30 sur un lieu à déterminer qui se doit se situer dans la périphérie amiénoise.

Prochaine réunion : sur convocation

Le Président de la Commission : P. FOURE

Le Secrétaire de séance : R. TETART

ANNEXE 1

Forfaits arrêtés au 14 mai 2019

Catégorie	Equipe	1er Forfait	2ème Forfait	3ème Forfait	4ème Forfait	Forfait Général
		10 €	15 €	30 €	50 €	50 €
U13	Abbeville Menchecourt 1	04/05/2019	11/05/2019			
U13	Abbeville US 3	19/01/2019	30/03/2019			
U13	Ailly sur Noye 1		30/03/2019	04/05/2019		
U13	Ailly sur Somme 1	13/04/2019				
U13	Albert USO 3	23/03/2019				
U13	Albert USO 4	23/03/2019				
U13	Amiens AC 3		23/03/2019			
U13	Amiens Olympique 2	13/04/2019				
U13	Camon 5	19/01/2019				
U13	Chaulnes 3	27/04/2019				
U13	Daours 2	04/05/2019				
U13	Etoile Vimeusienne 1	23/03/2019	13/04/2019	27/04/2019	04/05/2019	
U13	Pays Neslois 3	04/05/2019				
U13	Pont Rémy 1	23/03/2019				
U13	Rivery 2					25/04/2019
U13	Sailly Saillisel 2	30/03/2019	13/04/2019	04/05/2019		17/05/2019
U14	Amiens RIF		27/04/2019	04/05/2019	11/05/2019	
U15	Albert USO 2		11/05/2019			
U15	Amiens PFC 1		13/04/2019	27/04/2019		
U15	Camon 3					12/04/2019
U15	Chaulnes 2					11/04/2019
U15	Des 2 Vallées 1	23/03/2019				
U15	Flesselles 1 /Vignacourt 1	19/01/2019				
U15	Le Titre		04/05/2019			
U15	Long 1	13/04/2019				
U15	Mers 1	19/01/2019				
U15	Montdidier AC 2	23/03/2019	13/04/2019			
U15	Peronne 1		30/03/2019	04/05/2019		
U16	Amiens Pigeonnier 1		11/05/2019			
U16	Flixecourt 1			27/04/2019	04/05/2019	
U16	Longueau 1		23/03/2019			
U16	Talmas/Fienvillers	06/04/2019				
U18	Ailly sur Somme 1	11/05/2019				
U18	Amiens Porto 1	04/05/2019				
U18	Auxiloise 1		13/04/2019			
U18	Blangy Tronville 1					28/03/2019
U18	Chaulnes 1	04/05/2019				
U18	Doullens 2					19/03/2019
U18	Englebelmer 1					14/04/2019
U18	Flesselles 2/Vignacourt 1	30/03/2019				
U18	Friville Escarbotin 2	13/04/2019				
U18	Gamaches 2	27/04/2019				
U18	Hallencourt 1/Oisemont Temp. 1		04/05/2019			
U18	Miannay Moyenneville	13/04/2019				
U18	Molliens Dreuil 1	23/03/2019	13/04/2019			

U18	Montdidier 2		30/03/2019	13/04/2019	11/05/2019	
U18	Moreuil 1	23/03/2019	13/04/2019			
U18	Pays Neslois 2	23/03/2019	04/05/2019	11/05/2019		
U18	Querrieu 1	13/04/2019	11/05/2019			
U18	Sains/St Fuscien 1	13/04/2019	27/04/2019			
U18	Saleux/Salouel 2	27/04/2019				